

Ecole maternelle des
Vertes Campagnes
143 rue des Vertes
Campagnes,
01 170 GEX

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 18 février 2025**



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'Education Nationale : Monsieur Michel PARRA			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : Mme Isabelle LE ROY	X		
Adjoint chargé des affaires scolaires : M. IVANEZ	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Alexandra DELMAS	X		Mme Camille CHONDROYANNIS
M. Mathieu JUHEM		X	
Mme Lucie NICOLET	X		
Mme Sophie POVILL		X	
Mme Ludivine RIZAND		X	
Mme Sandrine ROLLAND	X		
M. Anthony MERLETTE		X	
Mme Claire LOZINGOT		X	
Mme Fatima BIEHLER	X		
D.D.E.N :		X	
Enseignante du RASED		X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Mylène MARMOTTAN	X		
M. Jean-Eudes TRUTAT	X		
Mme Fatima JENDOUBI	X		
M. Yohan FOUGERAY	X		
Mme Marisa PAIVA	X		
M. Guillaume RUF		X	Mme Léa SOUILHOL
M. Vincent MARCHAND	X		
VOIX CONSULTATIVE			
Médecin scolaire :			
Invitée : Mme Hélène CHANTEREAU Responsable Action Educative et Sports	X		
REPRESENTANTS PARENTS SUPPLEANTS (n'assurant pas de remplacement)			
M. Ismael EL KHABCH		X	
Mme Lilia LOUBARDI		X	
Mme Anne-Laure LEPLEY		X	
Mme Oriane GUIGUE	X		
Mme Chloé SEMAAN	X		
M. Axel GAUTREAU	X		

Présent
X

Présent

X

La séance commence à 18h05.
M. Fougeray est nommé secrétaire de séance.

1 – Point d'étape sur les effectifs.

L'effectif total à ce jour est de **207 élèves = 69 PS / 63 MS/ 75 GS** donc quasi-stable depuis novembre (nous attendons 2 élèves en mars).

Au 18 février, la répartition s'opère ainsi :

Ludivine	Sandrine	Lucie	Mathieu	Sophie	Alexandra	Fatima Claire
29 PS	29 PS	5PS/24 MS = 29	6PS/21MS = 27	18 MS / 11 GS : 29	32 GS	32 GS

Préparation rentrée 2025 : Les inscriptions en PS ont débuté début février. Toutes les admissions concernent le secteur des Vertes Campagnes. Les élèves de la zone tampon seront affectés dans un 2^{ème} temps après étude des dérogations. La prévision d'effectifs pour 2025 est équivalente à cette année.

A ce jour, nous attendons la confirmation officielle d'une ouverture de classe positionnée sur l'école et la confirmation de la fusion des 2 entités administratives.

Question de M. Trutat : un projet d'extension est-il prévu sur l'école ?

Réponse de M. Ivanez : l'étude sur la prospective scolaire menée en 2022 n'a pas conduit à cette éventualité mais à celle de la construction d'un 4^{ème} groupe scolaire à horizon 7-8 ans.

Mme Guigue questionne la mairie sur le problème du stationnement aux abords de l'école qui va s'accroître avec l'annonce de travaux sur le parking du centre commercial.

Réponse de M. Ivanez : il n'y a malheureusement aucune emprise foncière disponible pour résoudre le stationnement des parents.

2 – Sécurité : Exercice incendie et PPMS

***Exercice incendie :**

Il est prévu d'effectuer le deuxième exercice incendie au 3^{ème} trimestre. La date n'est pas encore fixée.

***PPMS :**

Un exercice de PPMS-risques majeurs a été effectué le 13 janvier pour le risque relatif à tempête. Il s'agissait de se confiner dans les classes loin des fenêtres. Il s'est très bien déroulé.

3 – Point travaux – Equipements informatiques

*** Réalisation des travaux permettant de supporter les fortes températures dans certaines parties de l'école :**

L'étude de la structure de la toiture vient de débuter ainsi que les diagnostics.

La plantation d'arbres devant les façades de l'école sera faite pendant les vacances de février.

***Equipements informatiques :**

Le 13 février a été installé le poste de direction et un poste enseignant dans la salle informatique, tous les deux sont opérationnels avec les logiciels de bureautiques usuels et un raccordement au copieur.

L'équipe remercie la mairie pour cet équipement.

4 - Pédagogie : Education à la Vie Affective et Relationnelle EVAR (et à la sexualité à partir du collège)

La circulaire n° 2018-111 du 12/09/2018, puis celle du 30/9/2022, et dorénavant le nouveau BO de février 2025, encadrent l'Education à la Vie Affective et Relationnelle dans les écoles selon les principes suivants :

- Elle doit être adaptée à l'âge des élèves,
- Elle doit s'organiser à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.
- Elle contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité filles/garçons. Elle favorise l'estime de soi, l'acceptation des différences, dans une démarche de bienveillance et de confiance.

Dans notre école, elle s'applique en plusieurs temps :

- Dans tous les niveaux de classe, nous travaillons sur l'égalité filles/garçons, notamment en respectant l'accès des jeux typés « filles » aux garçons et des jeux typés « garçons » aux filles que ce soit en classe, dans les jeux d'accueil (voitures, garage, châteaux, poupées ...) mais aussi en récréation avec les jeux de ballon.

- Dans tous les niveaux de classe, nous parlons du droit au respect du corps de chacun et nous y sommes très vigilants. C'est un prélude à la notion de consentement qui est abordé à l'école élémentaire.

- En MS, dans le cadre des apprentissages sur le corps humain et la découverte des parties du corps, on aborde la différence filles/garçons dans l'anatomie.

Ceci peut conduire les enfants à être curieux ensuite, notamment envers l'autre sexe. Il en découle que certains élèves (en particulier ceux qui n'ont pas de frères ou sœurs) cherchent à voir / à toucher le sexe des autres. Cet aspect n'est aucunement d'ordre sexuel mais davantage lié à la curiosité et la découverte de la différence.

Nous y sommes très vigilants et nous discutons constamment sur le respect du corps et des parties intimes mais aussi sur l'obligation de demander avant de faire un bisou, ou un câlin.

Nous rappelons à tous les parents qu'il faut échanger immédiatement avec les enseignants en cas de problème entre élèves, sur ce sujet ou tout autre sujet.

5 – Climat scolaire : Lutte contre le harcèlement scolaire

La loi du 26/07/2019 pour l'école de la confiance a inscrit que « chaque enfant a droit à une scolarité sans harcèlement ». Le cyberharcèlement a été défini comme un délit. Le ministère a mis plusieurs dispositifs en place qu'il est important de porter à la connaissance des familles.

Le principal est le programme pHARe, généralisé aux écoles et collèges depuis la rentrée 2022 et étendu aux lycées depuis 2023.

Toutes les écoles doivent mettre en œuvre ce programme.

Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Collèges : Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Il existe un réseau de 400 référents académiques et départementaux, répartis sur tout le territoire, pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et une plateforme d'appel dédiée = **3018**.

Ce dispositif s'est décliné ensuite dans les territoires au plus proche des écoles = cellule pHARe. Elle met en place une méthode choisie au niveau national = la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée). La MPP est une méthode non-jugeante et non-blâmante dans sa mise en œuvre, les personnels doivent se refuser à juger et à étiqueter les différents protagonistes dans un cas de harcèlement. Par l'implication de tous, élèves comme adultes, cette méthode permet de dénouer ces situations, et peut agir comme un catalyseur de la cohésion d'équipe au sein des établissements.

En parallèle, un travail se met en place aussi sur le climat scolaire et le bien-être à l'école (BEE) et une cellule DICS/BEE s'est constituée sur la circonscription de Gex.

Cette cellule peut être sollicitée à chaque fois que le climat scolaire dans une classe se détériore afin d'identifier les causes et d'y remédier avec l'aide des médiateurs externes.

Même si en maternelle nous sommes peu concernés par des situations d'intimidation, il est important de savoir que le dispositif existe, que l'école peut le déclencher en cas de besoin et que les familles peuvent aussi s'y référer via la plateforme d'appel téléphonique du **3018**.

Cette année, nous nous sommes engagés sur les 2 écoles à la réalisation d'une « fresque de l'amitié » avec tous les élèves de maternelle et d'élémentaire. Elle sera fixée sur le mur entre les deux salles du restaurant scolaire.

6 – Sensibilisation à l'usage des écrans chez les enfants et auprès des familles

Nous allons reconduire notre action de sensibilisation aux effets néfastes des écrans pour les jeunes enfants mais d'une manière différente. Nous disposons des visuels de l'année dernière : ils seront travaillés et discutés en classe.

Nous nous engagerons également dans le dispositif national « 10 jours sans écrans » du 13 au 22 mai 2025.

J'ai suggéré en décembre à la municipalité de s'engager dans le dispositif au niveau communal car ainsi, la visibilité serait plus grande. Nous allons travailler très prochainement à cette participation.

7 – Point de situation sur les projets de classes

Projets de classes sur la troisième période :

- Spectacle de Noël : intitulé « *Le Noël de Léo le petit robot* », il a eu lieu le lundi 9 décembre (deux représentations successives pour les 7 classes).

Coût : environ 920€.

- Escape Game pour les GS1 le lundi 20 janvier : dans la cadre de notre projet d'école collaboratif, les GS1 ont bénéficié d'un escape-game proposé par un animateur. Coût 323€ pour une demi-journée (en demi groupe classe).

C'est dans le cadre de ce projet d'école qu'interviendront les animations Kapla en mai pour les autres classes.

Ce projet bénéficiera de la subvention exceptionnelle de la mairie de 2000€.

- Sorties bibliothèque : les classes de GS1 et GS2 ont effectué leur 2ème sortie à la bibliothèque municipale de Gex pour travailler sur le bon usage des livres.

- Projet Langue des signes : les classes de PS/MS1, PS/MS2 et GS1 se sont engagées dans l'apprentissage de signes autour des émotions. Cette activité développe des interactions différentes entre les élèves et avec les adultes, travaille la tolérance/la différence/le handicap et finalement développe le langage.

Les retours des enseignants et des familles sont très positifs.

- Séance de conte « Au fil de l'eau » : la conteuse professionnelle Claire PARMA nous a présenté son spectacle le vendredi 14 février. Trois représentations ont eu lieu (2 le matin et 1 l'AM) – Coût : 915€.

- Projet musique : M. Mathias STERLE a remplacé Candice et repris les séances de musique depuis fin janvier. L'équipe est satisfaite de ce nouvel intervenant des CMR et apprécie la conduite de ses séances.

La mairie rappelle le coût pour les écoles de Gex : 65000€. Ce montant élevé questionne la pérennité du maintien du projet d'intervention avec les CMR (Centre Musicaux Ruraux).

Projets de classes à venir :

- Le carnaval de l'école maternelle est fixé le mardi 25 mars prochain. Chacun pourra venir déguisé comme il le souhaite, aucune thématique n'est imposée. Par soucis de commodité pour les familles, c'est le même jour que l'école élémentaire. Un défilé en musique avec l'élémentaire est prévu dans l'après-midi si la météo est favorable.

- Le spectacle « La couleur des émotions » est prévu le 18 avril. Ce spectacle s'intègre dans les projets réalisés en classe sur les émotions.

Deux représentations successives sont prévues (l'une à 9h30, l'autre à 10h30) dans la salle de motricité de l'école.

Coût du projet : 890€.

- Projet construction : dans la cadre de notre projet d'école collaboratif, 6 classes vont bénéficier d'une animation KAPLA qui comporte 1h de construction / demi-classe. Son coût total pour les 6 classes est de 2090€. Ce projet se déroulera sur trois jours les 20, 22 et 23 mai.

Une demande de subvention exceptionnelle (2000 €) a été faite auprès de la mairie sur l'ensemble du projet jeux collaboratifs et elle a été acceptée. Nous remercions la mairie pour son soutien.

Le complément sera pris en charge par la COOP de l'école grâce aux cotisations des familles et aux dons des associations (Amicale des Petits campagnards et SOU des écoles de Gex).

- L'ensemble des classes de l'école est en train d'organiser les sorties de fin d'année.

8 – Points divers : Questions des parents

Affichage extérieure de recommandations pour un espace non-fumeur pour lutter contre le tabagisme passif

La mairie n'a pas avancé sur ce projet mais reste attentive à cette problématique.

Le sujet sera relancé en commission scolaire.

Le conseil d'école s'est achevé à 20h.

Le prochain conseil d'école est prévu le mardi 17 juin 2025 à 18h00.

Le secrétaire de séance, Monsieur FOUGERAY

La directrice, Madame Isabelle LE ROY

